AIX EN PROVENCE
LA VILLE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction Gestion de l'Espace Public, Commerce & Artisanat
Service Gestion Technique de l'Occupation du Domaine Public

NM

Extrait du registre des arrêtés N° A 2026-3176

NOUS, MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de réception :

Date de notification
Date d'affichage : du au
Date de publication :

ARRÊTÉ

MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT
DES MARCHÉS ALIMENTAIRE ET ARTISANAT
LES MARDIS ET JEUDIS DU 19 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2026

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2212-2 et L2213-6,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2122-3 et L2125-1 alinéa 1,

VU la loi n°91-663 du 13 juillet 1991 renforçant les dispositions en faveur des personnes handicapées,

VU la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

VU le décret ministériel n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU la délibération n°DL.2025-459 du Conseil Municipal du 19 décembre 2025 relative à la comptabilité communale – fixation des tarifs et droits des services publics – application au 1er janvier 2026,

VU la délibération n°DL.2026-1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération n°DL-2026-2 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

VU la délibération n°DL.2026-3 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU l'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023, portant réglementation des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence et notamment son article 3,

VU l'arrêté municipal n°A.2026-2352 du 16 juillet 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Michaël ZAZOUN, 11ème Adjoint,

CONSIDÉRANT les préconisations sécuritaires éditées par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,

CONSIDÉRANT les demandes du Ministère de la Justice en matière de sécurité dans le cadre du procès d'Assises organisé du 19 octobre au 13 novembre 2026 à Aix-en-Provence,

« ARRÊTONS »

Article 1 : les horaires de fonctionnement mentionnés à l'article 3 de l'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 sont modifiés pour les marchés « Alimentaire » et « Artisanat » les mardis et jeudis du 19 octobre au 13 novembre 2026, ainsi qu'il suit :

Marchés	Catégorie	Heure d'arrivée	Horaires de déballage	Départ des véhicules	Ouverture des ventes	Arrêt des ventes et retour des véhicules	Départ des véhicules/fin de marché
Marchés « Alimentaire » « Artisanat »,	Titulaires	6h00	Entre 6h00 et 6h50	6h50	8h30	13h00	14h00
	Journaliers	Entre 6h00 et 6h15	Entre 6h15 et 6h50	6h50			

ARTICLE 2 : les autres dispositions de l'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023 et ses annexes sont inchangées.

ARTICLE 3 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille sis 31, rue Jean-François LECA 13235 Marseille Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la date de l'affichage. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'Aix-en-Provence, Monsieur le Directeur de la Prévention et Sécurisation de la Ville d'Aix-en-Provence, Madame la Commissaire Centrale de Police, Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est transmise à Monsieur le Sous-Préfet et affiché à l'Hôtel de Ville.

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
GESTION ESPACE PUBLIC COMMERCE & ARTISANAT

Fait à Aix-en-Provence, en l'Hôtel de Ville,
Acte signé le 24 SEP. 2026

Pour le Maire et par délégation
L' Adjoint au Maire,
Monsieur Michael ZAZOUN